



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-009**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE BASSIN DE TAXATION DU RÈGLEMENT 2023-03-001  
MODIFIANT LA CLAUSE DE TAXATION DU RÈGLEMENT 2019-07-001 DÉCRÉTANT  
UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 634 270\$ POUR LA RÉFECTION ET LA  
VERBALISATION DU CHEMIN « MONTÉE JEAN-MARC »**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 2019-07-001 a été adopté le 14 août 2019, et que le règlement 2023-03-001 a été adopté le 12 avril 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le bassin de taxation pour y exclure des utilisateurs qui étaient considérés comme potentiels, mais qui, finalement, n'utiliseront pas le chemin Montée Jean-Marc à la suite de la construction d'un nouveau chemin;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a dûment été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2025 et que le projet de règlement fut présenté et déposé.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillée et résolu que le conseil ordonne et statue par la présente ce qui suit, à savoir :

---

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

L'annexe « B » du règlement 2023-03-001 est remplacé par l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement abroge et rend de nul effet le règlement suivant :

- Règlement numéro 2019-04-004 décrétant une dépense et un emprunt de 634 270 \$ pour la réfection et la verbalisation du chemin « Montée Jean-Marc ».

### **ARTICLE 4**

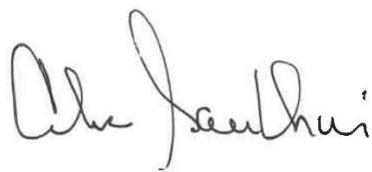
Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ À LAC-SAINTE-MARIE, QUÉBEC, CE 14<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER  
2026.



---

Marc Beaudoin  
Maire



---

Céline Gauthier  
Directrice générale, greffière-  
trésorière

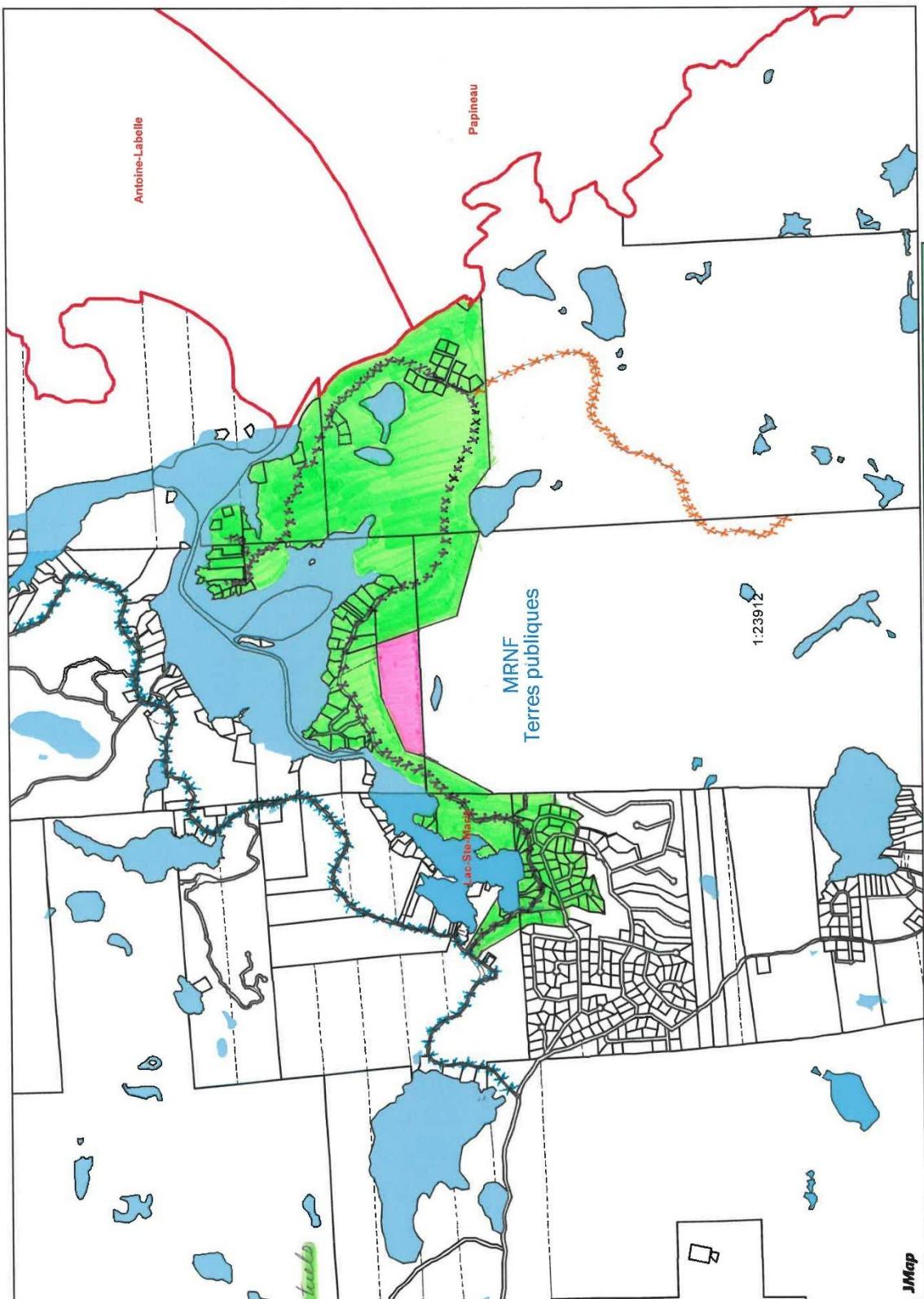
DATE DE L'AVIS DE MOTION : 10 décembre 2025

DATE DE L'ADOPTION : 14 janvier 2026

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2026-01-010

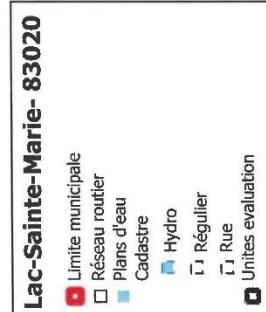
DATE DE PUBLICATION : 16 janvier 2026

## Annexe « B » : Bassin de taxation – Règlement 2025-009



Annexe B : BASSIN DE TAXATION RÈGLEMENT #2025-009

- Chemin de la Solitude (MRNF)
- Chemin du Grand-Poisson-Blanc (municipal)
- Montée Jean-Marc
- Bassin de taxation utilisateurs actuels
- Bassin de taxation futurs utilisateurs potentiels



Producteur: Elyse Boucher  
Date: 21/11/2025